3 septembre 2002 **02.345** 

## **Question Bernard Matthey**

Faciliter l'accès aux transports publics neuchâtelois en mettant à disposition leurs horaires sur un site en permettant la duplication sur agenda électronique

Un Suisse sur douze possède un agenda électronique. L'accès aux transports publics exige d'en connaître l'horaire, que les usagers occasionnels ne possèdent pas toujours.

De manière à encourager et faciliter l'usage des transports publics neuchâtelois, ne serait-il pas judicieux de développer et tenir à jour un programme chargeable depuis Internet qui pourrait être implanté sur les modèles les plus courants d'agendas électroniques? Y figureraient par exemple les horaires des bus de La Poste, des Chemins de fer neuchâtelois, des bus des villes, des bateaux sur les Trois-Lacs, ainsi que les départs et arrivées des trains CFF dans les gares neuchâteloises.

Le Conseil d'Etat peut-il suggérer une action dans ce sens aux sociétés de transport dont il est partenaire sous l'égide de l'office des transports?